



Consignes et règles de vie

Consignes de sécurité en cas d'incendie

Dans chaque chambre, un livret d'accueil est déposé. Il contient la marche à suivre en cas d'incendie.

Traitement pharmaceutique

Le médicament n'est pas un produit comme les autres, il contient des substances actives qui ont des effets sur votre organisme. Si vous avez un traitement en cours, amenez-le avec les ordonnances correspondantes afin d'éviter les interactions avec d'autres médicaments.

A votre admission, votre traitement personnel devra être remis au personnel soignant, la réglementation interdit que le patient conserve des médicaments dans sa chambre pour éviter les interactions avec d'autres médicaments. Il vous sera restitué à votre sortie.

Le traitement pharmaceutique qui vous est prescrit pendant votre séjour est fourni par la pharmacie de l'établissement.

Hygiène alimentaire et tabac

La consommation de vin et de boissons alcoolisées est interdite. Il est interdit de fumer dans l'enceinte de l'établissement.

Règles d'hygiène

- > Utilisez les produits désinfectants pour les mains,
- > respectez une hygiène corporelle quotidienne,
- > ne faites pas entrer d'animaux ni de fleurs,
- > limitez le nombre de visiteurs.

Visites des familles et des proches

Afin de ne pas gêner l'organisation des soins et permettre aux patients de se reposer, les visites sont réglementées.

Les horaires sont affichés dans les services d'hospitalisation.

Tenue et circulation

Si vous quittez votre chambre, nous vous remercions de vous revêtir d'une robe de chambre et de prévenir le service.

[^ HAUT DE LA PAGE](#)